



N° de dossier:

DEMANDE D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

Date de la demande :

Parcelle n° : Lieu-dit :

Date de début : Date de fin :

Surface utilisée - m2 : *sur le domaine public*

Nombre de semaine : *les parties de semaine sont assimilées à des semaines entières*

- Intervention :
- Déménagement
 - Echafaudage
 - Container / Chantier
 - Benne
 - Autres - description des travaux :

REQUÉRANT

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE

Nom-prénom /Entreprise

Adresse

NPA et Lieu

Numéro tél. / mobile

Adresse e-mail

Signature

PRIÈRE DE PRENDRE CONNAISSANCE DES CONDITIONS ET DE LA DÉCISION AU VERSO

CONDITIONS

La requête doit nous parvenir au minimum 3 jours ouvrables avant la date prévue par courriel à vincent.pralong@vex.ch ou par courrier postal à : Commune de Vex, Service des travaux publics, CP 79, 1981 Vex

La requête ne doit traiter que d'un seul objet et être accompagnée d'un plan de la parcelle avec l'emplacement précis de la surface utilisée, en 2 exemplaires.

Nous vous rendons attentif au fait que vous devez respecter les normes en vigueur concernant la signalisation et la sécurité de l'emplacement utilisé.

suite à la pose de matériel. En outre la commune **décline toute responsabilité** en cas de vol de matériel.

EMOLUMENTS ET FRAIS

La présente autorisation est délivrée à raison de **deux francs cinquante** le mètre carré et par semaine pour les chantiers et dépôts, la municipalité vous adressera une facture séparément.

DECISION

Autorisé

Refusé

Transmis par courriel le

par courrier postal le

en main propre le

Montant à facturer : CHF 2.50 par m² et par semaine

La Municipalité de Vex

**Le Conseiller en charge
des travaux publics**

Sébastien Menoud

**Le Responsable
des travaux publics**

Vincent Pralong

Copie à : Police municipale
: Monique Nendaz

Annexe(s) : Plan(s) autorisé(s)